



Compte rendu de jury

Concours de technicien
principal de 2^{ème} classe

Spécialité « déplacements,
transports »

Session 2022

Pôle

Recrutement

Concours

MAJ le 30/11/2023

SOMMAIRE

I. Présentation générale de l'opération.....	3
II. Données statistiques générales.....	4
A. Chiffres clés.....	4
B. Profil des candidats et des lauréats.....	5
III. Phase d'admissibilité.....	6
A. Libellé des épreuves.....	6
B. Epreuve d'étude de cas (concours interne).....	6
C. Epreuve de rapport technique (concours interne et externe).....	6
D. Résultats d'admissibilité.....	7
IV. Phase d'admission.....	7
A. Libellé des épreuves.....	7
B. Epreuve orale d'entretien.....	7
C. Résultats d'admission.....	8
V. Bilan.....	8

Compte rendu établi en application de l'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé le concours d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe dans la spécialité « déplacements, transports », session 2022.

- Conditions d'accès

Concours externe

Il est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) sanctionnant une formation technico-professionnelle correspondant à l'une des 10 spécialités du concours, ou d'une qualification reconnue comme équivalente par la commission placée auprès du CNFPT dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007.

Concours interne

Il est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Ces candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Troisième concours

Il est ouvert aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de 4 ans au moins :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature ;
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

- Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine.

- Organisation

Ce concours est organisé tous les 2 ans dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- Jury

Le Jury se compose de 6 membres, issus de la région Occitanie, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Conseillère municipale, Présidente du Jury,
- 1 Maire.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur adjoint à la direction de l'environnement et du patrimoine d'une communauté d'agglomération.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Chargé de mission sécurité routière, mobilité, gestion réseaux, à la retraite.

- **Sujets et notes de cadrage**

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale et sont communs à tous les CDG organisateurs. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- **Planning**

Inscriptions	Retrait des dossiers du 5 octobre au 10 novembre 2021 Date limite de dépôt des dossiers le 18 novembre 2021
Epreuves d'admissibilité	14 avril 2022 au CDG31 et à Diagona, Labège (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	9 juin 2022
Epreuves d'admission	5 juillet 2022 à Diagona, Labège
Jury d'admission	5 juillet 2022
Liste d'aptitude	1 ^{er} août 2022

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

Concours		Externe	Interne	Total
Nombre de postes ouverts		6	2	8
Nombre de dossiers reçus		19	20	39
Nombre de candidats admis à concourir		19	19	38
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	13	11	24
	Pourcentage	68,4 %	57,9 %	63,2 %
Seuil d'admissibilité sur 20		10,00	10,00	-
Nombre de candidats admissibles		6	2	8
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	6	2	8
	Pourcentage	100 %	100 %	100 %
Seuil d'admission sur 20		12,00	10,7	-
Nombre de candidats admis		6	1	7
Taux de réussite (admis/présents écrit)		46,2%	91 %	29,2 %

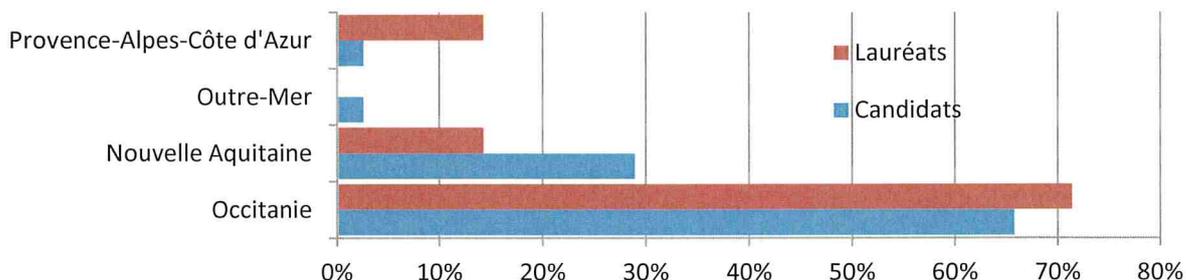
Toutes les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

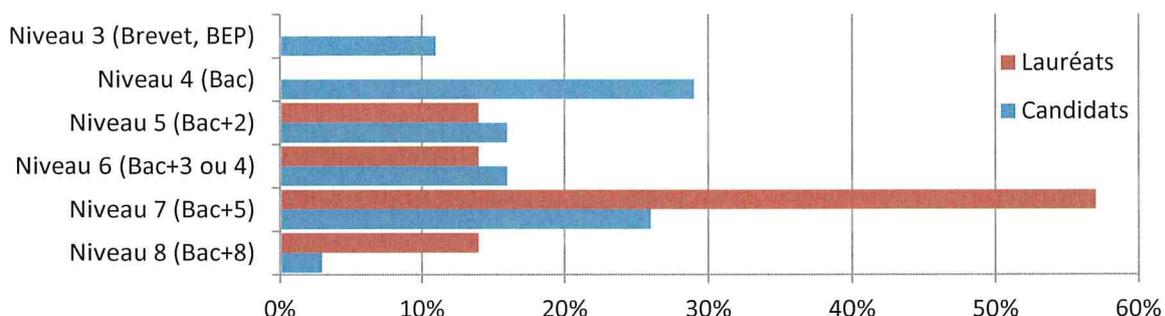
Les femmes représentent 32 % des candidats et 29 % des lauréats. La moyenne d'âge des candidats est de 38 ans et demi, celle des lauréats 30 ans.

- Origine géographique

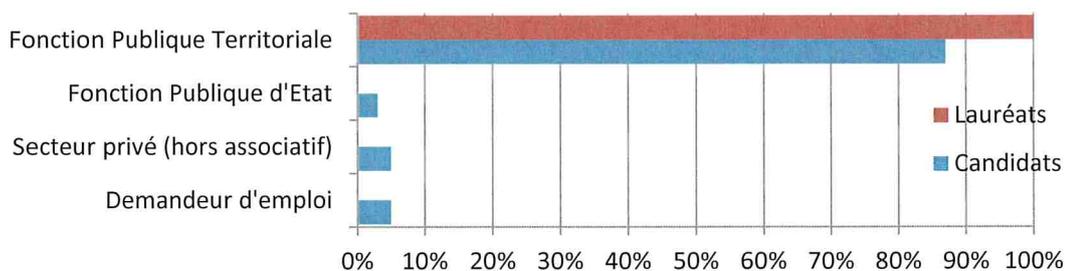


95 % des candidats proviennent des 2 régions en convention : Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

- Diplômes

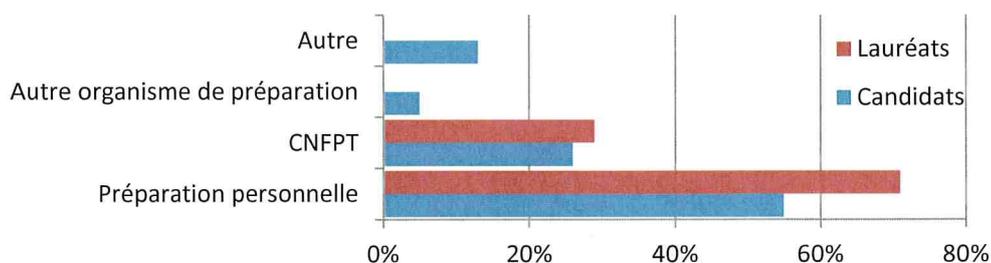


- Situation professionnelle



La totalité des lauréats est déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

- Préparation



55 % des candidats déclarent ne pas avoir suivi de préparation auprès d'un organisme. Ils représentent 71 % des lauréats.

III. Phase d'admissibilité

A. Libellé des épreuves

Concours externe	Concours interne
	Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. 4 heures ; coefficient 1
Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles. 3 heures, coefficient 1.	

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

B. Epreuve d'étude de cas (concours interne)

- **Thématique du sujet**

La navette autonome.

- **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
11	4,8	0	7	9,75	0,63

- **Constat des correcteurs**

Le niveau est particulièrement faible, autant sur plan technique que rédactionnel.

C. Epreuve de rapport technique (concours interne et externe)

- **Thématique du sujet**

Généralisation du 30 km/h dans les agglomérations et proposition pour apaiser la voirie et en faire un vecteur de mobilité durable.

- **Résultats**

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10 / 20$	Nombre de notes $< 5 / 20$	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
Interne	11	7,7	3	2	12,75	0
Externe	13	9,3	6	2	17	0

- **Constat des correcteurs**

Le niveau est hétérogène.

D. Résultats d'admissibilité

Le jury, par application du règlement, a attribué une note de zéro sur vingt à 2 copies en raison de la présence d'un signe distinctif (mentions en fin de copie).

14 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité et 9 candidats ayant obtenu au moins une note inférieure à 5 sur 20 ont été éliminés.

- Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites, sont les suivants :

Concours	Moyenne / 20	Nombre de moyenne \geq 10 / 20	Moyenne la plus haute / 20	Moyenne la plus basse / 20
Interne	6,2	2	10,32	1,13
Externe	9,3	6	17	0

- Seuil d'admissibilité

Concours	Nombre de candidats présents	Seuil fixé en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admissibles
Interne	11	20	10,00	2
Externe	13	10	10,00	6

IV. Phase d'admission

A. Libellé des épreuves

Concours interne	Concours externe
Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi. Durée totale de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1.	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé, coefficient 1.

B. Epreuve orale d'entretien

- Organisation

Le jury plénier a interrogé l'ensemble des candidats admissibles.

- Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes \geq 10/20	Nombre de notes $<$ 5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Interne	2	8,75	1	0	12,50	5
Externe	6	12,50	6	0	16	11

- **Constat du jury**

Les candidats ont de bonnes connaissances techniques dans la spécialité « Déplacements, transports ». Seuls les meilleurs candidats avaient également les connaissances requises à propos de l'environnement territorial.

C. Résultats d'admission

- **Résultats**

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation. Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Concours	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Interne	9,7	1	10,92	8,54
Externe	13,	6	16,50	12

- **Délibération**

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Concours	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Interne	32,75	10,72	1
Externe	24	12,00	6

V. Bilan

- **Absentéisme en baisse**

La mise en place de la plateforme unique d'inscription semble avoir eu un impact positif sur le taux d'absentéisme à l'épreuve écrite passant de 67 % pour la session 2020 à 37 % pour cette session.

- **Niveau des candidats**

Des candidats se présentent sans connaissance dans la spécialité « déplacements, transports ». Ces lacunes ne leur permettent pas de réussir les épreuves écrites, relativement techniques, afin de présenter les épreuves orales.

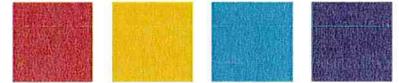
Comme pour la dernière session, tous les postes n'ont donc pas été pourvus.

Le jury rappelle que, pour toutes les épreuves, les candidats doivent avoir des connaissances dans les domaines définis par le programme règlementaire et de l'environnement territorial. Le concours requiert donc une réelle préparation de la part des candidats.

La Présidente du jury,

Brigitte RUFIE





CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite